



14ème législature

Question N° : 14819	De Mme Marietta Karamanli (Socialiste, républicain et citoyen - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants		Ministère attributaire > Anciens combattants et mémoire
Rubrique > défense	Tête d'analyse > armée	Analyse > guerre d'Algérie. familles des disparus. revendications.
Question publiée au JO le : 01/01/2013 Réponse publiée au JO le : 15/07/2014 page : 6010 Date de changement d'attribution : 10/04/2014		

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la question de la localisation et du rapatriement des corps soldats français tués en Algérie sur une période d'environ dix ans jusqu'en 1964 et encore disparus. Les familles, notamment les frères et sœurs de ceux-ci, sont encore dans l'attente d'informations sur les circonstances de leur disparition et souhaitent le rapatriement du corps de leur parent. Elle souhaite savoir quelles initiatives le Gouvernement entend prendre pour faire œuvre de mémoire et d'apaisement pour leurs proches.

Texte de la réponse

Le nombre de soldats français portés disparus au cours de la guerre d'Algérie est évalué, selon les sources, entre 500 et 1 000. La recherche de leurs dépouilles est un sujet d'autant plus sensible et douloureux que la disparition de ces soldats résulte le plus souvent, non pas de circonstances de combat, mais d'enlèvements. Durant ces dernières années, la question des soldats français disparus pendant cette guerre a été régulièrement évoquée à l'occasion de visites officielles en Algérie, comme lors de la visite d'État que le Président de la République a effectuée dans ce pays, en décembre 2012, à l'issue de laquelle les autorités françaises et algériennes ont fait part de leur engagement commun à faciliter les investigations nécessaires pour réussir à localiser les sépultures de disparus algériens et français de la guerre d'Algérie. Au mois de décembre 2013, dans une déclaration conjointe, les Premiers ministres français et algérien ont réaffirmé leur disponibilité pour faciliter la recherche et l'échange d'informations pouvant permettre la localisation des sépultures de disparus algériens et français de la guerre d'indépendance. Ils ont décidé, pour ce faire, de mettre en place, au cours du premier trimestre 2014, un mécanisme souple de dialogue piloté par les services compétents du ministère des Moudjahidine et ceux du ministère français de la défense. Ces visites et les échanges administratifs bilatéraux qui s'en sont suivis, ont mis en évidence le contexte particulier de cette question à travers plusieurs cas de militaires disparus que les autorités françaises ont soumis aux autorités algériennes. A ce jour, les efforts déployés par l'Ambassade de France à Alger dans ce dossier sensible, en lien avec les autorités algériennes, n'ont pas permis de localiser avec précision le lieu de leur sépulture. Face à ce douloureux constat, se pose aujourd'hui la question de la commémoration du sacrifice de ces militaires. Le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire qui suit avec une particulière attention la question des soldats français disparus au cours de la guerre d'Algérie et mesure la douleur des familles de ces militaires, soutient les projets qui pourraient être portés par le monde associatif combattant pour rendre hommage au sacrifice de ces soldats. Il en a donné récemment l'exemple, en évoquant l'idée de la création d'une stèle pour honorer la mémoire



des soldats français enlevés dans le village des Abdellys, près de Tlemcen, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1956, à l'occasion d'un entretien qu'il a eu avec plusieurs membres des familles de ces militaires, le 29 avril 2014.